

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 254

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une diminution de la production de pétrole assurera la disponibilité à long terme d'une matière première essentielle à la fabrication d'une multitude de produits. C'est manifestement absurde d'utiliser le pétrole comme source d'énergie et de le laisser ainsi s'envoler en fumée.

5. L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

L'augmentation du prix des produits pétroliers a un impact direct sur le budget de chacun, et, par le biais de l'indice des prix à la consommation, sur l'économie en général.

Le Conseil fédéral se propose de publier dorénavant deux indices, l'un « normal », l'autre modifié par l'exclusion des produits pétroliers. Ce dernier indice ne correspond qu'à une pondération arbitraire, ne reposant sur aucune réalité, et ne pouvant en tout cas pas servir de base à l'indexation des salaires (voir en page 1 notre éditorial).

Que l'on considère simplement l'importance du poste « chauffage » dans les budgets modestes ! Une importance qui croît au fur et à mesure que le revenu est plus faible : il est donc inconcevable de l'éliminer du calcul de l'indice.

Autre incidence non négligeable de la hausse des produits pétroliers : l'évolution inévitable des dépenses pour les carburants. Peu chers jusqu'ici, ceux-ci vont rejeter, dans leur coût croissant, l'extrême mobilité de notre monde mécanisé au rang de luxe superflu.

6. CES AUTRES FORMES D'ÉNERGIE

Les milieux écologiques déplorent souvent avec indignation que si peu d'efforts aient été consacrés à la mise au point de nouvelles formes d'énergie : solaire, géothermique, hydrogène, fusion nucléaire, etc.

A ces manques, une explication simple : comment justifier jusqu'à présent des investissements pour la recherche et le développement de formes d'énergies coûtant deux, trois, cinq fois plus cher que cet or noir coulant à flot ?

Là réside peut-être l'aspect le plus positif de la

crise actuelle de l'énergie. Des travaux vont être intensifiés sur ces formes d'énergie, propres à diversifier et à renforcer la base énergétique de l'économie, tout en contribuant en même temps à la protection de l'environnement. Dans cette perspective, un effort gigantesque — de l'ordre de dix milliards de dollars — prend corps aux Etats-Unis. Ce n'est pourtant que la moitié du coût du programme Apollo... Le chantage arabe met l'impératif d'une diversification énergétique au premier plan.

7. TALON D'ACHILLE HELVÉTIQUE : LE CHAUFFAGE

En Suisse, la presque totalité des bâtiments sont chauffés au mazout. D'où une vulnérabilité extrême aux incertitudes du marché pétrolier. Par ailleurs, la combustion du mazout et l'émission des gaz de combustion au niveau des toits constitue la source principale de pollution de l'air.

Pour pallier ces inconvénients, le Conseil fédéral envisage deux mesures qui méritent une grande attention ; premièrement, la mise sur pied du chauffage urbain, deuxièmement, la production combinée, à base nucléaire, d'électricité et de chauffage.

Le chauffage urbain existe depuis fort longtemps,

y compris en Suisse (Bâle, Berne). Plusieurs quartiers ou une ville entière sont, selon ce système, ravitaillés en eau chaude à partir d'une grande centrale. Les avantages : une pollution moindre, une plus grande facilité de reconversion à d'autres combustibles. L'inconvénient principal : la mise sur pied d'un réseau de distribution prend beaucoup de temps.

Dans cette optique, on attend avec intérêt la publication prochaine par l'Office fédéral de l'économie énergétique d'une étude globale sur le chauffage urbain, étude qui devrait permettre aux autorités communales d'aller de l'avant.

Ultérieurement, un réseau existant de chauffage urbain pourrait être raccordé à une centrale nucléaire produisant électricité et chaleur de chauffage. C'est dans cette perspective que la Suisse va participer activement avec l'Allemagne, à la mise au point d'un nouveau type de centrale nucléaire (réacteur à haute température et turbine à gaz), génératrice d'électricité principalement, et dont les rejets de chaleur serviraient au chauffage urbain, au lieu d'être rejetés sans autre dans l'environnement.

Les événements récents ne font que confirmer l'importance de ces initiatives fédérales.

B. P.

GENÈVE

Un dernier cadeau à la Swissair

Au chapitre des grands travaux, le moment des restrictions est venu. Alors que le plan 1972 prévoyait 258 millions de dépenses en 1974, le poste diminuait de 32 millions l'année suivante, pour atteindre finalement 176,7 millions dans le projet de 1974.

La baisse est d'importance ; et, pour l'essentiel, ce sont les écoles, l'Université et les hôpitaux qui en font les frais. Un établissement pour déficients

mentaux tombant sous le couperet de l'austérité, il semblait difficile de conserver, au titre des constructions indispensables, le bâtiment prévu pour la réception des avions gros porteurs à Cointrin. Et pourtant ! Si l'on a abandonné les déficients mentaux à leur sort, il existe heureusement une providence pour les « Jumbo Jets » : la Swissair avancera l'argent nécessaire (8 millions) et l'Etat, grâce au conseiller d'Etat sortant de charge Ruffieux, le lui remboursera en une dizaine d'années. A prélever sur le budget ordinaire de l'aéroport.

Ce qui évite de plus le recours au crédit extraordinaire, donc le risque de référendum.

Il suffisait d'y penser.